

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 JUIN 2026

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE TOUËT-SUR-VAR (ALPES MARITIMES)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin, le Conseil Municipal de la commune de Touët-sur-Var étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Roger CIAIS, Maire.

En exercice : 15

Présents : 10

Roger CIAIS, Alain MARTINEZ, Gérard LANOT, Yvonne HAMON, Martine ABIBI, Jacques JOLY, Jennifer LECABLE, Paul PAYET, Frédérique ROLAND, Sandrine SALINAS.
--

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : Elodie BRIENNE à Roger CIAIS
Dominique BOUDET à Yvonne HAMON
Jacques CHARRIER à Alain MARTINEZ
Avit GHIBAUDO à Martine ABIBI
Dominique PROBST à Gérard LANOT

Absent :

Il a été procédé conformément à l'article L121.14 du code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Alain MARTINEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1 Procès-verbal de désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder à la désignation de candidats en vue de l'élection des sénateurs. Il déclare la séance ouverte.

Madame Martine ABIBI est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal, puis invite celui-ci à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Le vote se déroule à bulletin secret.

À l'issue du scrutin, ont été élus en qualité de délégués :

- Monsieur Alain MARTINEZ,
- Monsieur Roger CIAIS,
- Monsieur Gérard LANOT.

Ont été élus en qualité de suppléants :

- Madame Yvonne HAMON,
- Madame Élodie BRIENNE,
- Madame Sandrine SALINAS.

Monsieur le Maire informe que la désignation a été effectuée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2 Désignation des représentants de la commune au sein de la Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du renouvellement des Conseils municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) pour la durée du mandat.

Il précise que le nombre de représentants de la commune au sein de la CLECT est égal au nombre de conseillers communautaires, soit trois.

Monsieur le Maire rappelle que les représentants de la commune au sein de la CLECT doivent être désignés par le Conseil Municipal parmi ses membres.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de désigner :

- Monsieur Roger CIAIS,
- Monsieur Alain MARTINEZ,
- Madame Yvonne HAMON.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de désigner Monsieur Roger CIAIS, Monsieur Alain MARTINEZ, Madame Yvonne HAMON en qualité de représentants de la commune au sein de la CLECT pour la durée du mandat.

3 Désignation des représentants aux commissions intercommunales de la CCAA

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire a créé cinq commissions thématiques pour lesquelles les conseillers municipaux sont invités à désigner leurs représentants par délibération.

Il précise que les représentants de la commune au sein des commissions intercommunales doivent être désignés par le Conseil municipal parmi ses membres.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder aux désignations suivantes :

- Madame Yvonne HAMON en qualité de représentante de la commune au sein de la commission « Ressources » (ressources humaines et finances) ;
- Monsieur Roger CIAIS en qualité de représentant de la commune au sein de la commission « Coopération territoriale et accompagnement des communes » (relations institutionnelles, assistance aux communes, DMO) ;
- Madame Élodie BRIENNE en qualité de représentante de la commune au sein de la commission « Enfance, familles et solidarités » (enfance, petite enfance, santé et action sociale) ;
- Monsieur Dominique PROBST en qualité de représentant de la commune au sein de la commission « Transition écologique et gestion des ressources » (déchets, eau, risques, agriculture, forêt et espaces naturels) ;
- Madame Yvonne HAMON en qualité de représentante de la commune au sein de la commission « Développement et rayonnement du territoire » (développement économique, tourisme, aménagement du territoire, mobilité et numérique).

Le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- De désigner Madame Yvonne HAMON représentante de la commune au sein de la commission « Ressources » ;
- De désigner Monsieur Roger CIAIS représentant de la commune au sein de la commission « Coopération territoriale et accompagnement des communes » ;
- De désigner Madame Élodie BRIENNE représentante de la commune au sein de la commission « Enfance, familles et solidarités » ;
- De désigner Monsieur Dominique PROBST représentant de la commune au sein de la commission « Transition écologique et gestion des ressources » ;
- De désigner Madame Yvonne HAMON représentante de la commune au sein de la commission « Développement et rayonnement du territoire ».

4 Attributions de compensation 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que chaque commune doit approuver le montant de son attribution de compensation, vu la délibération n° D2026/003 du 2 février 2026 de la Communauté de Communes Alpes d'Azur approuvant la révision libre des attributions de compensation pour l'année 2026, il rappelle que, depuis le passage en fiscalité professionnelle unique (FPU), chaque commune reçoit une attribution de compensation égale à sa part des produits de la fiscalité des professionnels (CFE, TVAIE, IFER, TASCOT). Ceci est la composante dite « fiscale » de l'attribution de compensation. Également, chaque transfert de compétences donne lieu à correction des attributions de compensation à hauteur du montant net des charges transférées. Ceci est la composante dite « charge » de l'attribution de compensation.

Ainsi, il rappelle que la CLECT s'est réunie le 18 novembre 2022 afin d'évaluer les charges transférées à la date du transfert des compétences « zones d'activité économique », « mobilité » et « infrastructure de recharge pour véhicules électriques ». Compte-tenu des évolutions des charges nettes observées depuis les transferts de compétence, le Conseil Communautaire a décidé de s'éloigner des conclusions du rapport de la CLECT et de procéder à une révision libre des attributions de compensation, telle que prévue à l'article 1609 nonies C point V 1° bis du Code général des impôts.

Le montant des attributions de compensation résultant de la mise en œuvre de cette révision libre pour chacune des communes membres à partir de l'année 2026 a été approuvé lors du conseil communautaire du 2 février 2026. Aussi, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le montant des attributions de compensation résultant de la mise en œuvre de cette révision libre pour l'année 2026 s'élevant à 23 119 € pour la commune de Touët-sur-Var.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le montant de l'attribution de compensation pour la commune s'élevant à 23 119 €, résultant de la mise en œuvre de cette révision libre pour l'année 2026, tel que présenté dans la délibération D2026/003 du 2 février 2026 de la Communauté de Communes Alpes d'Azur.

5 Subvention à l'association départementale des lieutenants de loupeterie

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de soutenir l'association départementale des lieutenants de loupeterie, au regard des opérations de régulation de la faune sauvage réalisées sur le territoire de la commune.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention d'un montant de 500,00 € à l'association départementale des lieutenants de loupeterie.

6 Travaux pour branchement de la vitrine sur la place Jean Declomesnil

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis de *Dalmasso Frères* portant sur les travaux, sur la Place DECLOSMENIL, pour le branchement de la vitrine réfrigérée de pâtisserie maison de Madame Pauline RITZ pour un montant de 9 252.00 € T.T.C.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de demander un devis à Enedis pour la réalisation du branchement électrique. Le loyer initialement prévu pour un montant de 50.00 €/mois sera révisé et ajusté en fonction de la réalisation et du coût des travaux.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de demander un devis à Enedis pour la réalisation des travaux branchement électrique.

7 Proposition de devis pour les parasols Quadruplo à poser sur le Belvédère des Présidents

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les deux devis concernant le remplacement des toiles de couleur grise pour les parasols Quadruplo installés sur le Belvédère des Présidents :

- Devis de *Laurent Stores et Fenêtres* pour un montant de 9 576.00 € T.T.C.,
- Devis de *Barazzi* pour un montant de 9 300.00 € T.T.C.

Monsieur Alain MARTINEZ propose au Conseil Municipal d'instaurer un échancier progressif aux restaurateurs afin d'étaler le coût supplémentaire que représente le remplacement des toiles Quadruplo sous réserve que le matériel soit correctement entretenu.

Monsieur Alain MARTINEZ est chargé de négocier avec les restaurateurs situés sur le Belvédère des Présidents.

8 Proposition de devis pour la fabrication, la fourniture et la pose d'un poteau à la zone industrielle du Tournel

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu deux devis relatifs à l'installation d'une structure assurant une bonne visibilité depuis la RM6202, destinée à l'identification des entreprises implantées sur la zone industrielle du Tournel :

- Un devis de l'entreprise *GUÉLOR*, pour un montant de 1 560,00 € T.T.C, concernant la fabrication, la pose et la fixation de trois poteaux permettant l'installation de neuf panneaux d'identification des entreprises de la zone artisanale du Tournel.
- Un devis de l'entreprise *N2S*, pour un montant de 276,00 € T.T.C, relatif à la conception et à la pose d'un panneau recto-verso sur les poteaux.

Monsieur le Maire précise que la commune prendra en charge l'ossature de la structure, tandis que chaque entreprise financera sa plaque d'identification.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les deux devis présentés.

9 Proposition de devis pour une machine de musculation à la salle de sports

Monsieur Gérard LANOT présente au Conseil Municipal un devis relatif au petit équipement de l'espace musculation de la salle de sports, comprenant :

- Un banc Hip Thrust Toorx pour un montant de 450,00 € T.T.C,
- Des haltères Boxpt de 4 kg et 6 kg, portant le coût total du devis à 489,51 € T.T.C.

Par ailleurs, Monsieur le Maire propose de procéder à un renouvellement global du matériel vieillissant de la salle de sports en 2027, et de l'inscrire dans le cadre de la dotation cantonale 2027.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le devis relatif au petit équipement de la salle de sports et valide l'inscription du renouvellement global du matériel vieillissant dans le cadre de la dotation cantonale 2027.

Monsieur Dominique PROBST établira un devis des matériels à renouveler.

10 Questions diverses

Madame Yvonne HAMON informe le Conseil municipal avoir été sollicitée par l'association *Jeunesse et Reconstruction*, organisme qui organise des chantiers de volontaires internationaux en France.

Madame Yvonne HAMON précise avoir pris contact avec le délégué régional du bureau AURA-PACA, Monsieur Julien GOUY qui propose l'intervention d'un groupe de jeunes bénévoles, âgés de 18 à 28 ans, issus de différents pays et encadrés par un référent. Ces volontaires, autonomes, seraient accueillis et logés sur une durée de deux à trois semaines. Madame Yvonne HAMON propose au Conseil Municipal d'organiser l'intervention des volontaires durant la période estivale 2027.

Les missions envisagées s'inscrivent dans des projets d'intérêt communal, tels que :

- La remise en état du petit patrimoine,
- L'entretien et l'aménagement de sentiers,
- La valorisation des espaces naturels.

Le Conseil municipal à l'unanimité demande à Madame Yvonne HAMON d'étudier la mise en œuvre d'un chantier à l'été 2027.

Madame Yvonne HAMON informe le Conseil Municipal avoir échangé avec les éditions *Baie des Anges* dans le cadre d'une future collaboration prévue le 11 juillet 2026.

Madame Yvonne HAMON rappelle au Conseil Municipal que la commune accueillera le 11 juillet 2026 une conteuse des éditions *Les mots dans une valise* qui animera un après-midi et une soirée contes situés au Haut-Village sur la Place du 14 Juillet.

Dans cette perspective, Madame Yvonne HAMON propose d'enrichir la programmation de la journée du 11 juillet 2026 par l'organisation avec les éditions *Baie des Anges* d'une ou deux lectures, de rencontres avec les auteurs et d'installer un stand sur la Place de DESCLOMENIL en face de la mairie.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les propositions de Madame Yvonne HAMON et attend le retour des éditions *Baie des Anges*.

Madame Frédérique ROLAND demande le nettoyage des miroirs de voirie.

Le Conseil Municipal à l'unanimité informe qu'il va demander le nettoyage des miroirs de voirie par les agents municipaux.

À propos de l'implantation d'un Food truck au Cians et comme suite à la réunion du 14 avril 2026, Monsieur le Maire expose au Conseil municipal les informations complémentaires qu'il a obtenu. Un plan du Food truck est présenté : celui-ci sera implanté à la limite EST du terrain et posé sur des plots béton. Le Food truck ne sera pas ouvert après 14h00 sauf autorisation expresse de la Mairie.

Les aménagements des abords seront réalisés comme prévu :

- Emplacement parking gravillonné,
- Aménagement d'un jardin à l'EST avec plantations de prairie et d'arbres.

À la demande des membres du Conseil Municipal, Monsieur Alexandre HERNANDEZ exposera sur le projet avec les conseillers intéressés.

Madame Sandrine SALINAS informe le Conseil Municipal :

- Que le parking du Haut-Village est régulièrement complet et qu'en prévision des travaux de l'Ombrière photovoltaïque du Haut-Village, la situation risque d'être compliquée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité informe qu'un stationnement prioritaire sera mis en place pour les personnes handicapées et/ou âgées.

Le Conseil Municipal est en attente du retour du prestataire sur les dates d'intervention pour les travaux de l'Ombrière photovoltaïque du Haut-Village afin d'en informer la population et de recenser les personnes prioritaires.

- Que des difficultés de stationnement sont rencontrées sur le parking du Haut-Village, notamment sur le non-respect des interdictions de stationner par certains administrés, malgré la mise en place de panneaux d'interdiction et d'information.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, informe que la Gendarmerie doit être contactée afin d'être informée de la situation et d'être sollicitée pour une intervention.

- Que la présence de l'échafaudage au Haut-Village pendant les festivités du 13 juillet 2026 pourrait être une contrainte ainsi que le manque de disponibilité des places de parking.

Le Conseil Municipal à l'unanimité informe qu'un affichage sera réalisé afin d'alerter la population de l'interdiction et du danger d'accéder à l'échafaudage. Le Conseil Municipal informe que les places de stationnement du parking du Haut-Village seront remises et libérées.

- Que le 19 septembre et le 20 septembre 2026, lors du week-end « Journée du Patrimoine », des événements seront prévus : une pièce de théâtre gratuite sera jouée et un Escape Game Patrimoine multigénérationnel sera mis en place dans notre beau village. Madame Sandrine SALINAS informe de la présence de Monsieur Christian MARIA, romancier niçois et conférencier, qui interviendra pour faire une conférence sur la famille Grimaldi de Beuil, sous la halle polyvalente de Touët-sur-Var.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les propositions de Madame Sandrine SALINAS.

La séance est close à 20h00

Roger CIAIS, Maire de Touët-sur-Var
Le 15 juin 2026

